

CHARTRE ETHIQUE

Édition du 27 janvier 2025

Préambule

Le Mouvement Indépendant est fondé sur des valeurs de bienveillance, d'inclusivité et d'acceptation. Notre mission est de rassembler et de représenter un maximum de citoyennes et de citoyens, quelles que soient leurs convictions ou appartenances politiques. Nous croyons fermement que le dialogue et la coopération transcendent les différences et constituent les piliers d'une société harmonieuse et prospère.

Article 1 :

La bienveillance comme fondement

Nous nous engageons à promouvoir une culture de respect et d'écoute active au sein de notre organisation et dans toutes nos interactions. La bienveillance est l'élément central de notre approche, que ce soit envers nos membres, nos interlocuteurs ou nos adversaires politiques.

Article 2 :

Une inclusivité sans compromis

Le Mouvement Indépendant s'engage à être un espace ouvert à toutes et à tous, sans discrimination d'âge, de genre, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle ou d'idées politiques. Nous valorisons la diversité des perspectives et croyons que celle-ci enrichit nos décisions et nos actions.

Article 3 :

L'acceptation des différences

Nous considérons que la différence est une force. Le Mouvement Indépendant accueille toutes les personnes désirant contribuer au bien commun, qu'elles partagent ou non l'entièreté de nos convictions. Nous nous engageons à travailler avec d'autres partis politiques et organisations qui partagent un objectif de société juste et durable, dans un esprit de collaboration.

Article 4 :

L'éthique en action

Chaque membre du Mouvement Indépendant est tenu d'agir avec intégrité, honnêteté et transparence. Nous nous engageons à rejeter toute forme de corruption, de favoritisme ou de pratique contraire à nos principes.

Article 5 :

La confidentialité des discussions internes

Tout ce qui est dit ou discuté au sein du Mouvement Indépendant doit rester strictement confidentiel. Cette règle garantit la confiance entre les membres et permet de débattre librement sans crainte de divulgation extérieure. Toute violation de cette confidentialité est considérée comme contraire à nos principes éthiques.

CHARTRE ETHIQUE

Édition du 27 janvier 2025

Article 6 :

La responsabilité de chacun·e

Toute prise de parole par un membre du Mouvement Indépendant n'engage pas seulement la personne concernée, mais également l'ensemble du Mouvement. En conséquence, chaque membre doit faire preuve de prudence et de responsabilité dans ses déclarations, en veillant à respecter les valeurs et principes de notre organisation.

Article 7 :

Le dialogue comme outil de transformation

Nous faisons du dialogue une priorité absolue. Nos décisions sont prises en concertation avec les membres et les citoyens que nous représentons. Nous croyons en une approche participative, où chacun a le droit de s'exprimer et de contribuer.

Article 8 :

L'éducation et la sensibilisation

Le Mouvement Indépendant s'engage à promouvoir l'éducation civique et politique. Nous croyons qu'une population informée est essentielle pour une démocratie forte. Nous organisons des activités visant à sensibiliser et à mobiliser les citoyennes et citoyens autour des questions qui nous concernent tous.

Article 9 :

La responsabilité envers la société et l'environnement

Nous reconnaissons notre responsabilité envers les générations futures. Nos actions et positions tiennent compte de l'impact environnemental et visent à construire un avenir durable et équitable pour toutes et tous.

Conclusion :

Le Mouvement Indépendant invite chaque membre et sympathisant à porter haut les valeurs de bienveillance, d'inclusivité et d'acceptation. Ensemble, nous pouvons relever les défis d'aujourd'hui et construire une société où chacun trouve sa place, peu importe son origine ou ses croyances.

Lu et approuvé le :

Signature :